

CHARTRE DE LA BIENTRAITANCE KAMOURASKOISE

TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DU KAMOURASKA

Définition de la bientraitance

La bientraitance vise le bien-être, le respect de la dignité, l'épanouissement, l'estime de soi, l'inclusion et la sécurité de la personne. Elle s'exprime par des attentions, des attitudes, des actions et des pratiques respectueuses des valeurs, de la culture, des croyances, du parcours de vie, de la singularité et des droits et libertés de la personne âgée" (Ministère de la Famille, 2017)

Mise en oeuvre de la charte

Les 10 principes de la charte sont développés selon les spécificités propres à chaque organisme et établissement.

Implication
des personnes
aînées

Partenariat

Pratiques de
bientraitance

1

Nous favorisons leur implication selon leurs besoins et leurs capacités.

2

Nous les soutenons par la diffusion d'informations leur permettant de faire des choix éclairés et de développer leur pouvoir d'agir.

3

Nous favorisons leur implication dans l'élaboration d'outils permettant de promouvoir la bientraitance.

4

Nous favorisons les collaborations professionnelles et intersectorielles.

5

Nous travaillons en partenariat afin d'offrir un filet de sécurité.

6

Nous communiquons avec les personnes âgées avec un langage respectueux et adapté en s'assurant de la compréhension.

7

Nous accueillons les personnes âgées en respectant leur histoire et leurs particularités.

8

Nous incluons les notions de prévention, de repérage et d'intervention dans les activités de sensibilisation et de formation.

9

Nous veillons à actualiser notre vision du vieillissement pour repositionner la personne âgée au coeur de son avenir.

10

Nous sommes à l'écoute des besoins évolutifs et sommes ouverts à réajuster nos pratiques.

